



Procès-verbal de la quatrième rencontre du Conseil d'établissement  
tenue le mercredi 13 avril 2022 à 18 h30 sur TEAMS

**Étaient présents :**

Clovis Gouaillier  
Yannick Sternon  
Mikaël Leferfort  
Steeve Arthur

Anne Gaudreau  
Nataly Chantal  
Jennifer Angiboust  
Abigail Bascombe  
Jacinthe Marien  
Malika Bessaoud  
Fannie Gauthier-Durand

Mme Richardson (Centre Loyola) était présente à titre de représentante de la communauté.

**Étaient absents :**

Nicolas Bernard, Marie-Josée Bellemare, Widad Mokhtatar Mas, Behre Gebray Yorsalem

**1. Adoption de l'ordre du jour**

P/ Jacinthe Marien  
A/ Nataly Chantal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 mars 2022 (Adoption)**

P/ Nataly Chantal  
A/ Steeve Arthur

03 JUIN 2022

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Proposition de changement de la date de réunion prévue le 14 juin (Adoption)

Le budget *proforma* doit être adopté au CÉ avant d'être transmis au CSS dans la semaine du 30 mai 2022.

Proposition d'une nouvelle date de rencontre : mardi 31 mai 2022

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. Sorties et activités éducatives (Approbation)

Mme Gaudreau présente le document.

## APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. Projet éducatif de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne (Information)

La formation prévue le 18 février 2022 sur l'enseignement explicite du vocabulaire aura lieu le 17 mai 2022.

La formation avait été annulée à cause de la fermeture des écoles (tempête).

### 6. Organisation scolaire 2022-2023 (Prévision 1) (Information)

333 élèves pondérés

- 1 maternelle 4 ans
- 2 maternelles 5 ans
- 3 classes de TSA (maternelle, 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> cycle)
- 2 classes de 1<sup>ère</sup> année
- 2 classes de 2<sup>e</sup> année
- 2 classes de 3<sup>e</sup> année
- 2 classes de 4<sup>e</sup> année
- 1 classe de 5<sup>e</sup> année
- 1 classe de 6<sup>e</sup> année
- 1 classe de 5/6<sup>e</sup> année

## 7. Calcul du temps de spécialités 2022-2023 (Information)

### Temps de spécialités par semaine :

Pour les 2 maternelles 5 ans, la maternelle 4 ans et la maternelle TSA : 60 min activité physique

Primaire -classes régulières et TSA: 60 min. anglais, 120 min. d'éducation physique, 60 min. de musique, 60 min. d'art dramatique aux 2 semaines (30 min. par semaine → Annexe XII)

### Répartition des postes de spécialistes (20% = 1 journée / 100% = temps plein - 5 jours)

- 30% art dramatique
- 60% anglais
- 150% éducation physique (2 enseignants = 1 à 100% / 1 à 50%)
- Musique 60%

## 8. Services complémentaires 2022-2023 (Approbation)

### À la suite des recommandations du comité EHDAA :

- Poste d'orthophonie 20%
- 1 orthopédagogue pour le préscolaire / 1<sup>er</sup> cycle : 80%
- 1 orthopédagogue 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : 100%
- 1 orthopédagogue en soutien aux élèves qui utilisent des outils technologiques : 20%
- 1 TES pour les classes régulières: 80%
- Ajout d'un poste de TES à 40% pour les classes régulières du préscolaire et d 1<sup>er</sup> cycle
- Psychoéducation : 100%
- Soutien linguistique: 100%
- 3 TES dédiés aux classes TSA : 100%
- 1 PEH dédié aux classes TSA préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle: 100%

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. Frais exigés aux parents pour des sorties en 2022-2023 (Adoption)

Reconduction es mêmes montants que les deux dernières années.

Maternelle et 1<sup>er</sup> cycle : 40 \$ / an

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : 45 \$ / an

P/ Nataly Chantal  
A/Jacinthe Marien

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10. Grille des matières 2022-2023 (Approbation)

Mme Gaudreau présente le document de répartition hebdomadaire des matières.

La grille des matières est reconduite.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 11. Utilisation des locaux 2022-2023 (Approbation)

Mme Gaudreau présente le document.

Changement dans la répartition des locaux pour l'année 2022-2023.

Modifications issues de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans et de l'ajout d'un groupe régulier d'élèves de 4<sup>e</sup> année.

Le local de 3<sup>e</sup> année actuellement au RDC sera déménagé au 1<sup>er</sup> étage en diagonale de l'autre classe de 3<sup>e</sup> année.

La maternelle TSA occuperont le local actuel de la 3<sup>e</sup> année au RDC afin de se rapprocher du local de TSA 1<sup>er</sup> cycle.

La maternelle 4 ans occupera le local actuel de la maternelle TSA au RDC afin d'être proche des 2 autres groupes de maternelle 5 ans.

Mme Bessaoud, appuyée par M. Gouaillier, questionne Mme Gaudreau quant à l'assurance que les travaux de plomberie et autres gros œuvres seront terminés avant la rentrée des élèves puisque, de façon générale, les entrepreneurs ont pris beaucoup de retard dû au manque de matériaux et manque de personnel.

Mme Gaudreau fera un suivi de la situation auprès des ressources matérielles du CSSDM.

## APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 12. **Projet de consultation des élèves pour l'année 2021 -2022** (Adoption)

M. Sternon, porte-parole du sous-comité de travail du CÉ, présente le document de travail élaboré par Clovis Gouaillier, Steeve Arthur, Widad Mas et lui-même sur le sujet du développement durable.

À la suite de discussions séance tenante sur les modalités et le contenu de la consultation, Mme Gaudreau propose une rencontre extraordinaire avec les membres du sous-comité avant la réunion du personnel du 28 avril 2022 afin d'élaborer un gabarit clé-en-main et de le présenter aux enseignants le 28 avril.

### 13. **OPP**

Suggestion de diners pizza à l'école par M. Sternon pour une levée de fonds destinée à l'organisation d'une fête de fin d'année. Mme Gaudreau consultera l'équipe école.

### 14. **Mot du délégué au réseau.**

### 15. **Varias**

#### **Suivi : levée de fonds des parents pour embellir la cour d'école (2012-2013)**

Mme Gaudreau a effectué un suivi auprès du Service des ressources matérielles du CSSDM.

2012 / 2013 : levée de fonds pour embellir la cour d'école à l'époque : environ 12 000\$

Mesure spécifique cour d'école lors de la reconstruction (2019) : 17 005\$ (environ prix de l'asphalte)

CSSDM a bonifié le montant en ajoutant 12 685\$

Le montage financier présenté au ministère lors de la reconstruction impliquait un financement des trois parties : mesure ministérielle, CSSDM, levée de fonds des parents. Le montant de la levée de fonds des parents n'a cependant toujours pas été prélevé du budget de l'école.

16. *Mot du public.*

17. *Levée de l'assemblée.*

Levée de l'assemblée à 20h01